



Moments de vie à DAMAZAN

Bonne
Année





Monsieur le maire Michel Séréna
et le Conseil municipal
vous présentent leurs

Meilleurs Vœux

La cérémonie annuelle des vœux aux Damazanais
se tiendra à la Salle polyvalente

vendredi 10 janvier 2025 à 18 h 30

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie



Les vœux de la municipalité seront présentés
aux aînés de la commune

vendredi 24 janvier 2025 à 12 h

Salle polyvalente

à l'occasion d'un repas animé par

l'orchestre SERGE TINELLI



LE MOT DU MAIRE



Chères Damazanaises, chers Damazanais,

C'est avec plaisir que je tiens à me plier à la coutume et que je vous adresse mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite pour vous et vos proches.

Dans l'année écoulée l'équipe municipale a mis tous ses efforts pour que notre commune reste un lieu chaleureux, où il fait bon vivre, et je tiens à saluer la contribution des services municipaux, des associations et de tous ceux qui ont à cœur de participer à la vie damazanaise.

Dans l'année qui s'ouvre, nous continuerons à œuvrer pour améliorer votre quotidien. Notre collaboration avec le Centre de Santé de Lavardac pour aider à la recherche de médecins se poursuit et se renforce ; les premiers lots du lotissement de *Fouragnan* sont vendus ; les travaux d'aménagement de la mairie - avec un ascenseur tant attendu ! - sont prévus pour la fin de ce premier trimestre.

D'autres tâches se présentent : la rénovation thermique du Centre de loisirs sera engagée ; les travaux nécessaires sont en cours d'étude pour l'église qui reste accessible malgré les dégâts. L'état de la mairie annexe a nécessité sa fermeture et, là aussi, une étude approfondie est commencée.

Le centenaire de notre stade-vélodrome est en préparation et ce sera un événement à la fois mémoriel et festif.

Au nom du Conseil municipal qui vous présentera ses vœux, je vous invite à nous rejoindre à 18 h 30 Salle polyvalente vendredi 10 janvier, pour un moment d'échange et de convivialité.

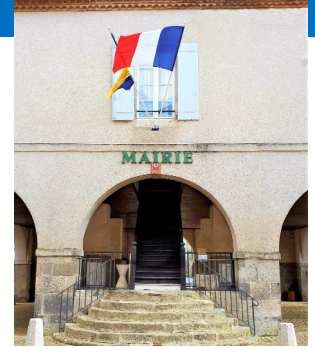
Le Maire
Michel Séréna



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

Présents : M. Michel SÉRÉNA, Mmes Christine AGOSTI, Isabelle DE LONGHI, MM. Stéphane MOLENA ; Stéphane ROSSATO ; Mmes Nathalie BACARISSE, Marie-Pascale BALDAZZINI, Sylvie DELAURIER ; Françoise DUBOURG, Nathalie JOUSSE ; MM. Daniel CHABOT, Denis GHIRARD, Jean-Michel SARTORI

Absents/Excusés : Murielle PAGNONCELLI (pouvoir à Mme Isabelle DE LONGHI) ; M. Michel MASSET.



Sur proposition de M. le Maire, le Conseil accepte d'ajouter à l'ordre du jour : CFU

1 – RÉGIES COMMUNALES (BIBLIOTHÈQUE ET SPECTACLES)

À compter du 1^{er} janvier 2025, l'utilisation d'un TPE sera obligatoire pour les encaissements ce qui va entraîner un fonctionnement plus complexe et des frais supplémentaires. Il serait pertinent, pour la régie « bibliothèque » de passer à la facturation directe avec demande d'adhésion annuelle et émission de titres de recettes, pour la régie « spectacles », de réfléchir à une organisation via une association locale. Le Conseil envisage de réunir les associations pour évoquer cette question. Une décision interviendra donc postérieurement.

2 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES POUR 2024/2025 : PARTICIPATION COMMUNALE

M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 13/07/22 qui fixait les tarifs de participation des Communes pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024. L'examen des dépenses de fonctionnement du groupe scolaire par les commissions communales des finances et des affaires scolaires fait apparaître un coût de revient moyen de 1 300 € par enfant et par an, or 45 % des enfants viennent de communes extérieures. Il propose de réviser ce tarif et le Conseil, à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer comme suit la participation des Communes de résidence des enfants fréquentant l'école primaire de DAMAZAN pour 2024-2025 : 1 050 € par enfant et par an, **AUTORISE** M. le Maire à effectuer le recouvrement des sommes dues en 2 fois :

1^{ère} échéance : 4^e trimestre 2024

2^{de} échéance : 1^{er} trimestre 2025.

3 – SEM47 – BILAN 2023 DU LOTISSEMENT « FOURAGNAN »

M. le Maire rappelle que l'article 17 de la concession d'aménagement du lotissement « Fouragnan » prévoit que « *le concessionnaire établit chaque année un bilan prévisionnel actualisé* » avec les réalisations en recettes et en dépenses, ainsi que le bilan de trésorerie.

Le Conseil, à l'unanimité, **APPROUVE** le bilan actualisé au 31/12/23 et les pièces annexées.

4 – Information : SEM47 – GARANTIE D'EMPRUNT LOTISSEMENT FOURAGNAN

J.-M. SARTORI rappelle les termes de la concession d'aménagement établie avec la SEM47 et notamment son article 19 intitulé « Garantie d'emprunts » stipulant qu'une garantie à 80 % pourra être sollicitée auprès de la Commune pour la réalisation de deux emprunts de 650 000 €. Il donne ensuite lecture des conditions à respecter et précise qu'il a été convenu que l'emprunt pourrait être ramené à 350 000 €, soit une garantie d'emprunt de 280 000 €. Néanmoins, la SEM47 doit communiquer de nouvelles informations quant à une éventuelle baisse du taux de garantie à 50 %. Est également évoquée la possibilité pour la Commune de poser une hypothèque sur 3 terrains.

M. le Maire propose une rencontre avec le directeur de la SEM47 afin qu'il réponde aux interrogations de chacun et d'avoir ainsi tous les éléments nécessaires à une prise de décision. Une date sera prochainement communiquée.

5 - PROJET DE RACCORDEMENT PHOTOVOLTAÏQUE DE VILLEFRANCHE-DU- QUEYRAN

La société GREEN PV3 SAS développe le projet de centrale photovoltaïque sur deux exploitations sur la commune de Villefranche-du-Queyran : un élevage avicole ainsi qu'une exploitation qui regroupe élevage bovin, production de céréales et apiculture. Dans ce cadre, la société GREEN PV3 SAS souhaiterait enfouir des câbles électriques le long du chemin rural, route de Héranot et des voies communales suivantes : route de la Croze, route du Stade-Vélodrome et route de l'Avison. L'accord du Conseil est sollicité pour, faute de Manifestation d'Intérêt concurrent, mettre à disposition, à titre précaire et révocable, le domaine public sus-cité, donner mandat à M. le Maire pour signer l'Autorisation d'Occupation Temporaire afférente et lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt concurrent. Si un intérêt concurrent se manifestait, le mandat de signature de l'AOT serait suspendu aux résultats d'une mise en concurrence organisée selon des critères impartiaux et transparents. Le Conseil **APPROUVE** le mandat de signature et le lancement de l'appel à Manifestation d'Intérêt.

6 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CENTRE DE LOISIRS

M. le Maire expose qu'à la suite de l'avis de publication paru le 25/09/24, de la délégation de service public pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de l'Accueil Péri-scolaire (ALAE) de DAMAZAN, IFAC a été le seul candidat à présenter une proposition comprenant les projets pédagogiques ainsi que les budgets prévisionnels, examinée par les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7/11. Le Conseil, **DÉCIDE** de retenir l'offre présentée par IFAC qui sera donc délégataire, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Janvier 2025, afin d'assurer la gestion de l'ALSH et de l'ALAE de DAMAZAN, **ACCEPTE** les projets pédagogiques ainsi que les budgets prévisionnels, **SOUHAITE** que IFAC présente tous les ans, au Conseil ainsi qu'aux différents partenaires de la structure, un rapport d'activité chiffré, **DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de ces engagements seront inscrits aux budgets des exercices 2025, 2026 et 2027 de la Commune, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ces gestions.

7 – EXTENSION DU COLUMBARIUM

Il est rappelé le projet d'extension du columbarium, inscrit au budget 2024. Le nombre de concessions actuellement disponibles étant minime, il faut faire installer de nouveaux monuments. Deux propositions sont présentées et le choix se porte sur celle de la Société Granimond qui réalisera la mise aux normes du *Jardin du Souvenir*. La commande sera passée avant la fin de cette année pour une installation au printemps 2025.

8 - CDG47 – NOUVELLE CONVENTION « EXPERTISE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL »

Le CDG 47, propose à ses collectivités affiliées obligatoires des prestations facultatives incluses dans la cotisation additionnelle. Celles-ci comprennent l'expertise RH ou encore la mission en santé et sécurité au travail. Ainsi, dans le cadre de la surveillance médicale des agents, l'équipe pluridisciplinaire du CDG47 peut être amenée à intervenir afin de favoriser le maintien en emploi de l'agent. Ces interventions peuvent être multiples : interventions en ergonomie et en psychologie, sous réserve de la production d'une prescription de la médecine préventive ; prévention des risques (conseils aux collectivités, formation des assistants de prévention, intervention des ACFI, etc.), accompagnement social.

Au-delà des missions prévues dans cette cotisation, d'autres interventions plus spécifiques peuvent être proposées par le CDG 47. Le nombre de prestations s'est multiplié et le CDG 47 propose des prestations à la carte dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail qui font l'objet de conventions propres : convention de prestation d'accompagnement à l'élaboration du document unique ; convention de prestation en matière d'ergonomie (hors prescription médicale); convention de prestation en matière de psychologie au travail (hors prescription médicale) ; convention de prestation dans le cadre de l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire du pôle SSH ; convention pour la formation des membres de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT), ou à défaut de création, du CST.

Le conseil d'administration du CDG 47, réuni le 3/07/24, a dénoncé ces diverses conventions (courrier du CDG47 en date du 16 octobre 2024) et propose, en lieu et place, **une convention unique**.

Les interventions possibles, détaillées dans l'annexe 1 de la convention, concernent : les interventions en ergonomie (hors prescription médicale) ; les interventions en psychologie du travail (hors prescription médicale) ; les interventions des conseillers en santé et sécurité au travail ; les interventions de l'équipe pluridisciplinaire. M. le Maire précise que pour adhérer à cette prestation, une convention doit être conclue entre notre collectivité et le CDG 47.

Considérant que la signature n'engage pas financièrement la collectivité, la facturation n'intervenant que lorsqu'il sera fait appel expressément à l'une des missions proposées dans la convention (*après validation initiale d'un devis*) et l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, le Conseil, à l'unanimité, **AUTORISE** le M. Maire à signer la convention de prestation et à faire appel en tant que de besoin aux services proposés.

9 - AVIS SUR LE RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

La Chambre Régionale des Comptes a effectué un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas durant l'année 2023 et a établi un rapport des observations définitives qui en ont découlé. Ce rapport, présenté en Conseil Communautaire le 8/07/24 doit faire l'objet d'un débat dans chacun des Conseils Municipaux des communes. Le rapport ayant été transmis à chaque conseiller, M. le Maire propose d'ouvrir le débat réglementaire après lecture de la synthèse et des recommandations émises.

Le Conseil Municipal prend acte du document.

10 - TE47 - RAPPORT D'ACTIVITE 2023

M. le Maire indique qu'un rapport sur le fonctionnement de TE47 doit être élaboré annuellement et présenté à l'assemblée délibérante en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil en écoute la lecture et **APPROUVE** le rapport annuel.

11 - COMPTE FINANCIER UNIQUE

La Commune ayant adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 depuis 2022 a également la possibilité d'opter pour le Compte Financier Unique (CFU) qui correspond au regroupement en un seul document des comptes administratif et de gestion respectivement établis par la Mairie (ordonnateur) et les Finances Publiques (comptable). Les objectifs du CFU sont une amélioration de la présentation des comptes de la Commune, l'établissement d'un seul document intégrant des données de synthèse de nature budgétaire, comptable et financière, la simplification des processus administratifs et une amélioration de la qualité des comptes.

Le CFU ne deviendra obligatoire qu'à compter de 2027, néanmoins son expérimentation par anticipation dès 2025 permettra de bénéficier d'un accompagnement au plus près.

Le Conseil émet un avis favorable pour basculer vers la production d'un CFU et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

👉 **Stéphane ROSSATO** indique que la manifestation « Les 6 Jours de Damazan » aura lieu durant la période du 11/01 au 15/02/ 2025.

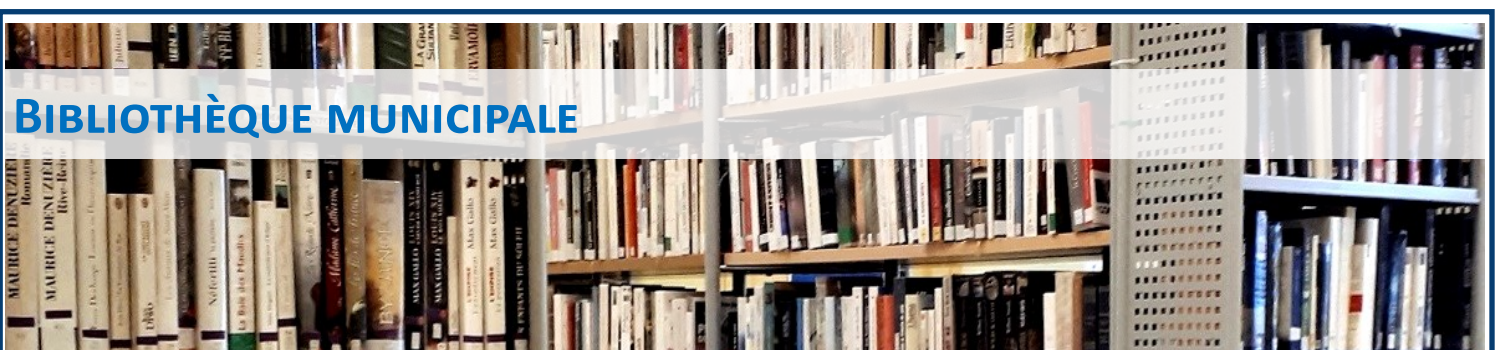
👉 **Michel SÉRÉNA et Jean-Michel SARTORI** précisent que la manifestation « Les Cent Ans du Vélodrome », en cours de préparation, est complémentaire de celle qu'organiserait la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* qui se focalise essentiellement sur Lucien Michard. Stéphane ROSSATO apporte quelques précisions à ce sujet.

👉 **Denis GHIRARD** suggère qu'un courrier soit adressé au Conseil Départemental de Lot-et-Garonne afin de solliciter un entretien plus régulier ainsi qu'une végétalisation des murs situés sous le pont de la D108, de part et d'autre de la D8, ainsi qu'une amélioration de la signalisation pour les poids lourds afin d'éviter leur circulation en centre-bourg.

👉 Il indique également que le projet de frontage se poursuit : l'entreprise Lhérisson pourrait intervenir avec une tarière pour réaliser les trous de plantation.

👉 **Michel SÉRÉNA** indique qu'une entreprise de nettoyage a été missionnée pour le balayage des rues afin de remettre le village en meilleur état de propreté.

👉 **Jean-Michel SARTORI** fait un bref compte-rendu de la visite de l'expert nommé par le Tribunal Administratif pour le contrôle des bâtiments de la Place Armand-Fallières, de part et d'autre de la mairie-annexe.

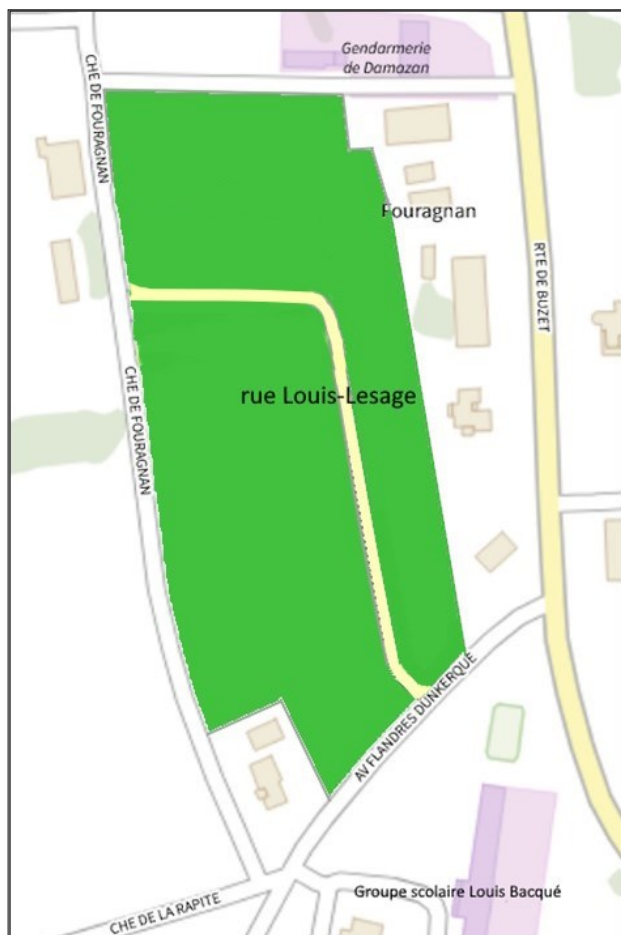


JEUDI 9 JANVIER ET JEUDI 6 FÉVRIER

👉 DICTÉE à 14 h

👉 CLUB LECTURE à 15 h

UNE NOUVELLE RUE À DAMAZAN



Anciens joueurs vétérans et jeunes espoirs de l'École de Football du Confluent se sont réunis en présence de M. Michelet, président du District de Football de Lot-et-Garonne, pour participer à l'inauguration par M. le Maire de la *rue Louis-Lesage* qui traverse le nouveau lotissement de *Fouragnan*.

Avant de découvrir la plaque qui fixe la mémoire de M. Lesage, Michel Séréna a rappelé son action indéfectible et déterminée auprès du club de football damazanais et l'attachement pour l'engagement bénévole qu'il a su transmettre à ses enfants.



Le SMICTOM Communique



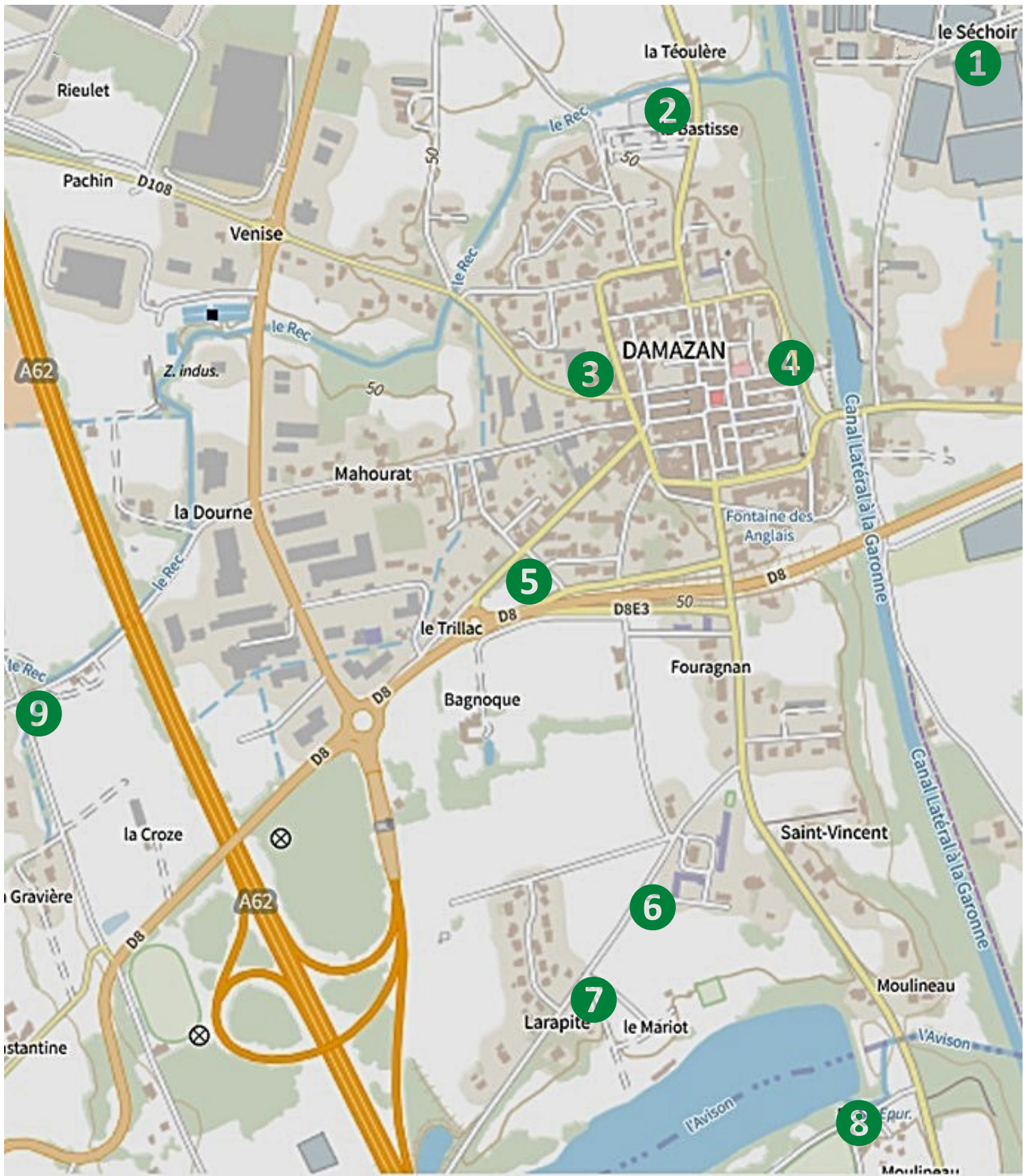
À PARTIR DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025 MISE EN PLACE DES 9 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DES DÉCHETS

Les déchets recyclables et les ordures ménagères
devront désormais être déposés dans l'un de ces 9 points :

- * 14 bornes (jaune) pour les emballages recyclables et les papiers
- * 8 bornes pour le verre (vert)

EMPLACEMENT DES POINTS DE COLLECTE

1 Route de Monheurt (lieu dit « Le Séchoir »)	2 Route de Tonneins (parking du cimetière)	3 Route de St-Léon (à côté de la salle des fêtes)
4 Boulevard du G ^{al} De Gaulle (près de l'EHPAD)	5 Avenue des Landes/Rue Simone-Veil	6 Avenue Flandres- Dunkerque (près du groupe scolaire)
7 Avenue Flandres - Dunkerque (parking du lac)	8 Chemin du camping	9 Route de Mahourat/route de <i>La Crose</i>



ORDURES MÉNAGÈRES

DANS UN SAC BIEN FERMÉ
de 50L maximum



Objets en plastique

Vaisselle cassée

Mouchoirs, essuie-tout
et serviettes en papier

Os



Gravats



Appareils
ménagers



Déchets
dangereux



Piles



Végétaux



Textiles



Pour vos restes alimentaires et vos déchets verts, pensez au compostage !

La communauté de Communes, en collaboration avec les 29 communes membres, organise les services de la vie quotidienne. Elle assure des actions, des services et projets structurants qui contribuent au développement harmonieux du territoire.

En Bref

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



L'ENTRETIEN DES VOIRIES

La Communauté de Communes entretient chaque année plus de

450 KM

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Mais aussi

L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE

Le saviez-vous ?

Vous pouvez retrouver sur le site de la Communauté de Communes, son actualité ainsi que toutes les délibérations et décisions.

<https://www.communauteconfluent.com>

...et transition énergétique, gestion du système d'endiguement, Maisons de Santé, relais Petite Enfance, promotion touristique, espace « France Services » ...



PERMANENCES OPAH - OPAH-RU 2025

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
TERRES-OCÉAN - Lot-et-Garonne

Mardi de 9h30 à 12h30 sur rendez-vous

Soliha est une Association loi 1901 sans but lucratif, agissant pour l'amélioration de l'habitat en faveur des personnes défavorisées et vulnérables.

Membre du Mouvement SOLIHA, présent sur l'ensemble du territoire français (métropole et DOM-TOM), Soliha est un interlocuteur reconnu par l'État, l'Anah, le Département, les collectivités, Action Logement, la MSA, la CAF, les caisses de retraites, la Région Nouvelle-Aquitaine...

Secteur DAMAZAN mairie de Damazan :

21 janvier 2025

11 mars

15 avril

11 juin

15 juillet

9 septembre

21 octobre

9 décembre





« LES AMIS DE CHÂTEAU-COMTAL »... LE RÉVEIL

Pendant 16 ans - de 1989 à 2004 - notre association de restauration du patrimoine a beaucoup œuvré à Damazan et dans son canton : fontaine et lavoir d'*Escoubet*, *Fontaine des Anglais* et son lavoir, lavoir de *Campagne*, église de *Vignes* à Puch, mise en valeur de la place centrale de notre bastide en 1998, avec la façade de la « *maison Carrère* » et la « *façade rouge* », pigeonnier de *Laribal* à Monheurt. Or, il reste beaucoup à faire pour mettre en valeur le patrimoine de notre bastide.

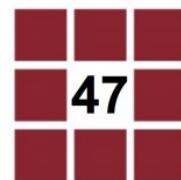
Depuis vingt ans, notre association s'est assoupie, sans disparaître officiellement. Je vous convie donc à son réveil au cours d'une **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

MERCREDI 29 JANVIER À 18H30 **SALLE MICHEL-BRIDET**, aux Promenades.

Avec mes meilleurs vœux pour 2025, le président, F. Anxolabehere

ASSOCIATION DES BASTIDES DE LOT-ET-GARONNE

BASTIDES



d'Aquitaine



Boire et manger
à l'époque des bastides

Sous la direction de Jean-Paul Valois

Le travail du 7^e Forum médiéval s'est achevé par la publication d'un livre édité sous la direction de la *Commission Histoire des Bastides d'Aquitaine*. Il était présenté par M. Pierre Simon historien et co-auteur, en présence de M. Michel Séréna, de M. François Dailedouze président des *Bastides de Lot-et-Garonne* et de Mme Valérie Tonin Conseillère départementale, vice-présidente de la commission *Tourisme 47*, qui a exprimé toute sa satisfaction pour la réussite de la première Fête des bastides - qui sera renouvelée - et redit ses félicitations à la municipalité pour la participation de Damazan et pour le « spectacle laser » qu'elle a particulièrement apprécié.

Le livre « *Boire et manger à l'époque des bastides* », qui reprend les thèmes des conférences données au Forum, peut être commandé en librairie (10 €) ou sur le site de l'association CHAR à Navarrenx : char-navarrenx.fr/ rubrique librairie.

Pour se faire mieux connaître, pour présenter leurs activités, leurs projets, leurs réalisations... Les associations sont invitées à envoyer toutes les informations, photos... à :

mairie.damazan@collectivite47.fr

UNE NOUVELLE ASSOCIATION



Tout seul
on va plus vite,
ensemble
on va plus loin...

TOUS POUR CHACUN - NOUVELLE AQUITAINE redonne vie à l'ancienne poste de Damazan, en partenariat avec l'AMAT de Bouet. .

En ouvrant à tous ce local, sans aucune distinction, l'association souhaite créer un lieu générateur de lien social où rencontres, convivialité et partage seront au rendez-vous.

Nous serons à l'écoute des envies et propositions de tous, alors n'hésitez pas, venez nous rencontrer !

Le local a été inauguré le 22 novembre, en même temps que le *relais pressing et blanchisserie des Arcades* de l'AMAT.

Prochainement des horaires d'ouverture et un programme d'animation seront proposés par l'association **TOUS POUR CHACUN - NOUVELLE AQUITAINE**.

L'association a pour objectif de sensibiliser la population au handicap et à la différence. Elle a été créée à AJACCIO en 2018 par Wandis LEHUI, lui-même né à Damazan. C'est pourquoi, tout naturellement, l'antenne Nouvelle Aquitaine de l'association a décidé de venir s'y implanter.

Contact : François FONSECA : 07 72 10 84 90 / francois.fonseca@touspourchacun.com

« LES PAPILLONS » PRÉSENTENT POUR LEURS **10 ans** UNE SOIRÉE SPÉCIALE.

Depuis plusieurs mois, l'équipe des Papillons et les bénévoles se préparent et répètent pour vous offrir une nouvelle édition pétillante et pleine de surprises...

Vous nous avez soutenus toutes ces années, toujours aussi nombreux et vous nous avez donné l'envie d'aller toujours plus loin. Plus que jamais, nous avons à cœur de vous présenter des talents nouveaux, de nouveaux numéros, de la danse, du chant, et bien sûr... du rire.

Nous vous donnons rendez-vous le **SAMEDI 8 FÉVRIER, à 20 h 30** (ouverture du rideau) dans la Salle des Fêtes de Damazan.

Passez de belles fêtes de fin d'année, soyez en forme ... et,

RÉSERVEZ DÈS À PRÉSENT : 06 20 37 72 39



ORGANISÉ PAR
LES PAPILLONS VOLENT

ENTRÉE
6€

CABARET DAMAZAN

SALLE DES FÊTES
DE DAMAZAN

SAMEDI
8
FÉVRIER

20H30

10
ANS

RÉSERVATION : 06 20 37 72 39



- Possibilité de modifications en fonction de la météo.
- Tout licencié au club peut organiser une reconnaissance de rando hors programme.

RANDONNÉES DU JEUDI :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
2 janvier	13 h 15	LE PASSAGE-D'AGEN	J.-Jacques FARBOS 06 77 76 21 26
9 janvier	13 h 30	UNET	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
16 janvier	13 h 30	VILLENEUVE-SUR-LOT	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
23 janvier	<u>13 h 15</u>	CALIGNAC	J.-Jacques FARBOS 06 77 76 21 26
6 février	13 h 30	MAZERES	Joël LABAT 06 83 06 06 14
13 février	13 h 30	BEAUZIAC	J.-Jacques FARBOS 06 77 76 21 26
20 février	13 h 15	ST-VINCENT-DE-LAMONJOIE	Guy GASTON 06 74 64 89 04

RANDONNÉES DU WEEK-END :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
5 janvier	<u>13 h 15</u>	LAPLUME	Joël LABAT 06 83 06 06 14
12 janvier	15 h	<i>Salle Michel Bridet - DAMAZAN : Assemblée générale inscription obligatoire : J.-Jacques FARBOS 06 77 76 21 26</i>	
19 janvier	13 h 30	COULX	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07
2 février	<u>13 h 15</u>	AUBIAC	Joël LABAT 06 83 06 06 14
16 février	13 h 30	SOS	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07

LA VIE DU CLUB EN 2024

En 2024 nous étions 79 adhérents, d'un âge moyen de 68 ans et toujours plus de femmes que d'hommes. Nous avons programmé 3 randonnées par mois les jeudis et 2 les dimanches.

Malheureusement la pluie nous a obligés d'en annuler quelques-unes, tout comme la rando-grillades avec le Club des St-Léon de France. Rando impossible mais très bon repas pour la quarantaine d'inscrits ! Début septembre, repas grillades à St-Léon avec projection de photos prises lors des randonnées ou des grandes sorties. Mi-septembre, nous avons participé à la Randonnée des Vendanges à St-Pierre-de-Buzet. Nous étions 15, mais le double en soirée pour les grillades organisées par Monsieur le Maire et sa femme ! Au W-E de l'Ascension, nous avons fêté les 25 ans de notre club à Douarnenez. Nous étions 60, logés dans une structure importante bâtie autour d'un ancien bâtiment thermal. Nous avons randonné sur le GR 34 ou Sentier des Douaniers et à la pointe du Raz, visité la ville de Douarnenez et le village classé de Locronan. En septembre, pour un long week-end, nous sommes allés en covoiturage dans les Pyrénées, à Germ, au-dessus de Loudenvielle dans la vallée du Louron : randonnées autour du village, sur le GR10 parfois. Nous étions 31 hébergés dans un gîte du GR10.

Le bureau se compose de Jean-Jacques Farbos, Annie Ortolan, Tini Fernandez, Jean Glouchko, Josiane Gratiolet, Jean-Claude Debelle, Michel Billaud, Maryse Gourgues, Evelyne Gaston, Fabienne Labat, Michelle Milcent, Anne-Marie Dubois et Daniel Cachau.

LE FRELON ASIATIQUE

OU COMMENT S'EN DÉBARRASSER ?

Ce *mangeur d'abeilles* est responsable de la destruction de nombreux pollinisateurs et en particulier des abeilles.

Le piégeage, qui est le seul moyen de réduire sa prolifération, peut se faire de la fin décembre jusqu'à la fin du printemps : c'est la période où la nouvelle « reine » sort du refuge où elle a passé l'hiver pour entreprendre la construction d'un premier nid, assez petit. Elle pond 20 à 30 œufs qui deviendront les premières ouvrières. Vers juin-juillet, elles vont construire un autre nid beaucoup plus en hauteur, généralement dans un arbre, et recherchent de la nourriture pour les larves et pour la fondatrice qui continue de pondre et donne naissance à plusieurs milliers d'insectes.

À partir de l'automne les nouvelles reines fécondées quittent le nid pour chercher un abri et peuvent encore être piégées.

La « reine mère » et les autres frelons meurent, c'est pourquoi il est inutile de détruire les nids en hiver : ils sont vides et ne sont jamais réutilisés.

UN PIÈGE

On peut trouver des pièges dans le commerce mais il est très facile d'en réaliser avec deux bouteilles d'eau et :

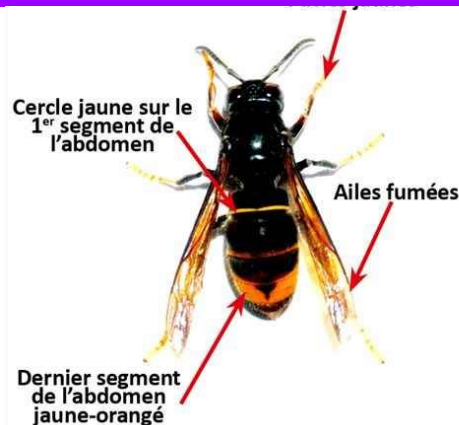
- 40 % bière (plutôt brune, mais la moins chère) les reines cherchent des protéines
- 40 % vin blanc (un simple vin de table, le moins cher) l'alcool éloigne les abeilles
- 20 % sirop de grenadine

On place le piège à 1,50 m de haut en bordure d'une haie, sous un arbre ...

Si on a vu un nid, un piège dans un rayon de 50 à 100 m sera efficace, de même près d'un essaim sauvage, dans un tronc d'arbre ou dans un mur, car les reines l'auront repéré.

On remplace l'appât toutes les 3 semaines.

C'est tout simple et si tout le monde piège un peu, on va considérablement diminuer la pression de cet animal sur nos insectes locaux, les pollinisateurs, dont bien sûr les abeilles.



Attention une colonie de frelon asiatique peut être dangereuse si elle est dérangée, n'essayez pas de détruire le nid par vous même et gardez une distance de sécurité d'au moins 10 m.

PLAN GRAND FROID

PRÉSENCE VERTE GUÏENNE vous accompagne durant l'hiver

Frais d'installation + abonnement OFFERTS de Décembre à Février

Offre valable pour une souscription à compter du 1er décembre



Un moyen simple et efficace
pour être secouru 7j/7 et 24h/24 en cas de besoin.

Sécurisez-vous à l'extérieur de votre domicile
avec la téléassistance mobile.



RENSEIGNEMENTS À LA MAIRIE

Tél. 05 53 79 40 15 - mairie.damazan@collectivite47.fr



À VENDRE

À partir de
190 500 €



DAMAZAN

Lac du Moulineau

**DES CONDITIONS
TRÈS FAVORABLES :**

- ⊙ Exonération de taxe foncière
- ⊙ TVA à taux réduit (5.5%)
- ⊙ Éligibilité sous conditions au prêt à taux zéro et au prêt Action Logement
- ...
- ⊙ Aucun frais d'agence
- ⊙ Frais de notaire réduits



Villa neuve de 90m²



3 chambres



Terrasse et jardin



Pompe à chaleur, climatisation et domotique



Options multiples sur demande.



DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - ✉ mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h - Sur rendez-vous l'après-midi

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique) - ☎ 06 37 14 49 70

Permanence à la mairie le jeudi matin

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - ✉ bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h

La POSTE RELAIS - Tabac-Presse « La Tabatière » ☎ 05 53 93 82 66

Du lundi au vendredi de 6 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h - samedi de 6 h 30 à 12 h 30

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le PÔLE ENFANCE

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - ☎ 05 53 79 47 98

L'ÉCOLE MATERNELLE - ☎ 05 53 88 00 13

Le CENTRE de LOISIRS - ☎ 05 53 88 01 03

La MICRO-CRÈCHE - ☎ 05 53 88 60 57

La PMI - (à Tonneins) ☎ 05 53 84 17 50

La DIRECTION du DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 ✉ haryouli.nadia@dlg.msa.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

UNA de DAMAZAN - ✉ una@unadamazan.fr site : una-damazan-houailles.webnode.fr
(anciennement ASSAD) ☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00
site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.)

Sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Sur rendez-vous : ☎ 03 53 79 40 15

AGENTE FRANCE-SERVICES - ☎ 05 53 65 85 14 ✉ confluent-multi-sites@france-services.gouv.fr

Sur rendez-vous : jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h